

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizerische pädagogische Zeitschrift
<b>Band:</b>	9 (1899)
<b>Heft:</b>	4
<b>Artikel:</b>	De la préparation des candidats à l'enseignement commercial : quelles connaissances spéciales devraient-ils posséder et comment pourraient-ils les acquérir ?
<b>Autor:</b>	Fivat, Ch.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-788743">https://doi.org/10.5169/seals-788743</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 07.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## De la préparation des candidats à l'enseignement commercial.

Quelles connaissances spéciales devraient-ils posséder et comment pourraient-ils les acquérir?

*Rapport présenté à l'Assemblée générale  
de la Société des professeurs des écoles de Commerce suisses,  
par M. Ch. Fivat, vice-président de l'Association.*

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

En examinant, dans ce travail, la manière d'arriver à former de bons professeurs pour l'enseignement commercial, nous n'étudierons que la partie de la question qui concerne les maîtres chargés de l'enseignement de la comptabilité et de ses nombreuses applications au commerce et à l'industrie. L'enseignement des langues et des autres branches, telles que la géographie, l'histoire, le droit, les mathématiques et les sciences générales a toujours trouvé, dans notre pays, un personnel bien préparé et disposé à enseigner ces disciplines en tenant compte du milieu auquel elles s'adressent et en se plaçant à un point de vue éminemment pratique. De plus, pour ne pas compliquer le sujet, nous laisserons de côté, dans la totalité des connaissances que nous réclamons de nos futurs professeurs, la question des langues étrangères, mais nous reconnaissions, et nous le disons, une fois pour toutes, que plus ils en connaîtront, mieux cela vaudra pour eux et pour leur enseignement.

Les écoles de commerce fondées en Suisse il y a bientôt quelque dix ans, sont une transformation complète ou un perfectionnement des sections commerciales qui existaient dans plusieurs collèges cantonaux. Ces sections avaient un programme d'instruction commerciale assez élémentaire et un peu timide, si l'on peut s'exprimer ainsi. Elles ne différaient des sections industrielles ou techniques, que par quelques leçons de comptabilité, la plupart du temps insuffisantes et données trop théoriquement. Les notions de droit usuel en étaient à peu près complètement exclues. Quand il fallut organiser un enseignement commercial plus

complet, les autorités scolaires furent dans un grand embarras pour trouver de bons professeurs de comptabilité. Quelques écoles durent s'adresser à des praticiens intelligents qui arrivèrent, par un travail assidu, à compléter les bases théoriques qui leur faisaient défaut et qui ont réussi, grâce à des aptitudes tout à fait spéciales, à créer un excellent enseignement de la comptabilité et de ses diverses applications. Actuellement, nous estimons que nos écoles de commerce sont toutes dans de bonnes conditions de développement, mais il faut penser à l'avenir et s'efforcer de faire encore mieux. Les difficultés que nous venons de signaler dans le recrutement des professeurs ont amené les autorités fédérales qui subventionnent nos écoles commerciales à rechercher les moyens de former un corps enseignant perfectionné. Le Département fédéral du commerce a, depuis quelques années, accordé des bourses à plusieurs élèves distingués sortis de nos écoles de commerce, qui avaient manifesté le désir de se vouer à l'enseignement. Son but est de permettre à ces jeunes gens d'augmenter et de fortifier leurs connaissances soit en continuant leurs études dans des écoles étrangères, soit en faisant un stage pratique dans une maison de commerce ou de banque de l'étranger. Nous ne pouvons mieux faire que de citer, à ce sujet, des extraits des rapports de gestion du Département pour les années 1895, 1896 et 1897.

Nous lisons dans le rapport de 1895 :

Aux élèves qui veulent se vouer à l'enseignement commercial, nous favorisons leur instruction théorique et pratique en facilitant leur admission dans des écoles de l'étranger et dans des maisons de commerce. Nous tenons à ce qu'aucun de nos boursiers ne se mette à enseigner sans avoir acquis, par une longue pratique, une somme de connaissance suffisante pour avoir vis-à-vis des élèves, des autorités scolaires et des négociants, toute l'assurance et l'autorité nécessaires. Notre plus ancien boursier, autrefois élève à l'École de Commerce de Bâle, a suivi, avec notre aide, les trois cours annuels et le cours spécial pour maîtres, à l'École royale de Commerce de Venise, et l'automne passé, il obtint le troisième sur douze concurrents, le diplôme de maître pour les écoles secondaires italiennes; aujourd'hui, toujours soutenu par nous, il est volontaire dans une maison de banque de Bruxelles. Un autre boursier, ayant fait toutes les classes à l'école commerciale du Technicum de Winterthour, suit les cours supérieurs de l'Institut supérieur de commerce à Anvers et l'été dernier, il obtint, avec distinction, le diplôme de sortie de cette école. Il est actuellement volontaire dans une maison de banque de Paris et suit en même temps les cours de l'école libre des sciences politiques. Deux boursiers plus jeunes, l'un de l'École de Commerce de Berne, l'autre de celle de Soleure, suivent le troisième cours de l'École de Commerce de Neuchâtel, à l'effet surtout d'acquérir entièrement la langue française; voulant se former pour l'enseignement commercial, ils ont l'intention de suivre la même voie que ceux dont il est question ci-dessus; il en est de même d'un élève de la troisième classe du technicum de Winterthour. Un boursier de langue française, après avoir obtenu le diplôme de première classe de l'École de Commerce de Neuchâtel, a choisi, l'automne dernier, l'École

supérieure de Commerce de Leipzig pour y poursuivre ses études et se perfectionner dans l'allemand.

*Le rapport de 1896 s'exprime ainsi.*

Le nombre des boursiers recevant des subsides fédéraux s'élève aujourd'hui à huit. Les deux plus anciens sont actuellement à Paris; l'un, après avoir enseigné, à titre provisoire, pendant quelques mois dans une de nos écoles de Commerce, est entré dans une maison de banque pour y continuer son instruction pratique; l'autre suit les cours de l'École libre des sciences politiques. Ils se proposent l'un et l'autre, d'accord avec nous, de terminer leurs études théoriques et pratiques par un long séjour en Angleterre pour se vouer ensuite à l'enseignement dans l'une de nos Écoles de Commerce. Deux autres boursiers qui avaient fréquenté, l'un, l'École de Commerce de Berne, l'autre celle de Soleure, étudient actuellement à l'Académie de Neuchâtel et s'exercent en outre dans l'enseignement pratique à l'École de Commerce de cette ville; ils ont l'intention d'obtenir d'abord le brevet neuchâtelois pour l'enseignement commercial, puis de se rendre à l'étranger pour y poursuivre leurs études. Un boursier, de langue française, après avoir suivi toutes les classes de l'École de Commerce de Neuchâtel et fréquenté l'Académie de Commerce à Leipzig, est entré dans une maison d'exportation à Hambourg, où il a l'occasion de se former à la pratique commerciale et d'apprendre à fond la langue allemande.

*Le rapport de 1897 dit:*

Le nombre de nos boursiers est de 11 actuellement. Trois d'entre eux se trouvent à Londres dans des maisons de commission pour y parachever leur instruction pratique; l'un de ceux-ci, nommé professeur auxiliaire à l'École de Commerce de Bâle, où il a fait ses études, entrera en fonctions le printemps prochain; le second revêtira une situation analogue à l'École de Commerce de Neuchâtel; le dernier sera probablement nommé professeur d'une de nos Écoles de Commerce les plus importantes.

Un ancien élève de l'École de Commerce de Berne, qui a suivi le troisième cours de l'École de Commerce de Neuchâtel et a étudié un an à l'Académie de cette ville, a obtenu l'an passé le diplôme neuchâtelois pour l'enseignement commercial, il est entré ensuite dans une banque de Paris, pour s'y former à la pratique commerciale. Un autre boursier s'est rendu à Londres, un autre fréquente l'École de Commerce de Venise, les cinq derniers se trouvent encore aux Ecoles de Commerce de Neuchâtel et de Winterthour.

Il résulte de ces rapports, que l'autorité fédérale ne considère pas comme suffisante, l'instruction reçue dans nos écoles, lorsqu'il s'agit d'une préparation à l'enseignement et qu'elle désire que cette instruction soit encore augmentée théoriquement et pratiquement. Nous devons, certainement, remercier la Confédération des efforts qu'elle fait pour améliorer et perfectionner l'enseignement commercial, mais nous devons aussi examiner si la méthode qu'elle a employée jusqu'ici est la bonne, ou bien si elle pourrait être modifiée avantageusement.

Tout d'abord, la manière de procéder nous paraît manquer de précision et varier suivant les cas. Ainsi, un jeune homme est envoyé à l'École de Venise, pendant trois ans, il y obtient un diplôme de maître pour les écoles secondaires italiennes, il fait ensuite un stage dans une banque de Bruxelles. Un second boursier, sorti de l'école de Winter-

thour, suit les cours de l'institut commercial d'Anvers, puis il se rend à Paris, où il fait un apprentissage de banque. Plusieurs autres fréquentent les cours de l'Ecole de Neuchâtel, quelques-uns d'entre eux obtiennent le diplôme neuchâtelois pour l'enseignement commercial et vont ensuite passer quelques années dans une maison de commerce ou de banque de l'étranger. Dans tous les cas cités, le complément d'instruction théorique semble faire défaut. En effet, l'enseignement reçu à Venise ou à Anvers ne s'éloigne guère de celui qui est donné dans la plupart de nos écoles suisses.

D'autre part, le programme de l'examen pour l'obtention du brevet de capacité neuchâtelois pour l'enseignement commercial est assez élémentaire et se rapproche beaucoup, la connaissance des langues en moins, de celui des examens de nos écoles de commerce.

Quant au stage pratique, l'idée est bonne, mais il ne faut pas l'exagérer, car elle ne nous paraît pas donner des résultats suffisants. En effet, un apprentissage dans une maison de commerce ou dans une banque, *à moins qu'il ne se prolonge durant de longues années*, ne donnera pas au futur professeur de sciences commerciales, une assurance et une autorité aussi grandes vis-à-vis de ses élèves et des négociants que semble le croire le Département du Commerce. Cette assurance et cette autorité proviendront surtout du degré de son instruction dans la branche qu'il enseigne et nous pensons qu'il ne pourra l'acquérir que par de fortes études qui lui permettront de travailler par lui-même et de se rendre facilement compte des questions de toute nature qui surgissent chaque jour. Un jeune homme qui aura fait un stage d'un an ou deux dans une banque ne connaîtra pas ce qui se passe dans un autre genre de commerce et manquera d'autorité de ce côté-là. Il est évident que la pratique commerciale est chose très complexe et ne peut pas s'acquérir dans un seul établissement. Il est donc impossible de former des érudits de toutes les formes du commerce. D'autre part, l'élève qui, après être sorti d'une de nos écoles, se contenterait d'un stage pratique pour parfaire son instruction et pour se préparer à la carrière de l'enseignement n'en saurait guère plus qu'un employé formé par la routine, il connaîtrait fort bien, comme ce dernier, la comptabilité et les usages commerciaux spéciaux à la maison et au pays où il se trouvait, mais son horizon intellectuel ne s'en serait guère élargi. De plus, il peut arriver, qu'après avoir travaillé pendant plusieurs années dans une importante maison, notre futur professeur, devenu bon praticien et ayant perdu le goût des études, ne finisse par accepter les offres d'y rester comme employé de confiance, surtout, s'il y voit un avenir supérieur à celui qui

pourrait lui être fait dans l'enseignement et cela, d'autant plus que l'autorité fédérale ne peut pas s'engager à lui trouver une occupation scolaire dès qu'il sera capable de la remplir. Cet inconvénient, sur lequel nous ne pouvons pas insister au point de vue général qui nous occupe, ne sera désagréable, qu'au cas où la Confédération verrait, de ce fait, ses efforts et ses sacrifices détournés de leur but. Il sera, cependant, moins fréquent si l'on s'y prend autrement pour recruter le corps enseignant spécial qu'on a l'intention de former.

Si nous estimons qu'il est impossible de demander au jeune homme qui se destine à l'enseignement, d'être un dictionnaire vivant et de pouvoir répondre aux innombrables questions de détail qui se posent, chaque jour, dans le cours de la vie commerciale, nous lui demanderons, par contre, d'augmenter, dans une forte proportion, l'instruction qu'il a déjà reçue à l'Ecole de Commerce. Toute personne qui enseigne et qui veut acquérir de l'autorité dans la branche qu'elle professe, doit pouvoir dominer son sujet et en faire une étude approfondie. Elle doit être capable de le faire progresser et de lui trouver des applications nouvelles. Pour obtenir cette supériorité, il est nécessaire d'acquérir des bases scientifiques suffisantes et appropriées au genre de questions que l'on sera appelé à étudier.

Beaucoup d'esprits distingués et non prévenus, craignaient, lorsqu'il fut question d'organiser l'enseignement commercial, que la culture générale ainsi donnée à une partie de notre jeunesse ne fût bien inférieure à celle que procuraient les autres sections de l'enseignement secondaire. Ainsi, M. le professeur Julius Wolf de Zurich, répondant en 1888 à une demande que lui adressait le Département fédéral de l'Intérieur, au sujet d'une école fédérale de commerce, disait que «cet enseignement lui semblait un moyen de se soustraire à un ensemble d'études établi par une discipline généralement reconnue, tout en sauvant, avec certaines formes, les apparences extérieures.» Il ajoutait que «si les écoles commerciales renonçaient à admettre les produits peu mûrs d'une instruction scolaire à demi ou au quart terminée, si elles exigent sérieusement que leurs élèves soient préparés, comme il est d'usage de l'exiger de jeunes gens qui veulent faire des études scientifiques, alors ce qu'elles peuvent offrir comme écoles spéciales se réduit à si peu de chose que les élèves sérieusement préparés, effrayés de cette nullité, sont poussés vers l'université.»

M. le professeur Wolf visait ainsi, il est vrai, un enseignement commercial parallèle à l'université; mais on voit, cependant, combien il craignait qu'il ne fût pas basé sur des études sérieuses. L'avenir n'a pas justifié

ces craintes et a heureusement montré que le nouvel enseignement donnait à ses élèves un développement intellectuel secondaire aussi solide que celui qu'ils auraient acquis en faisant d'autres études. Pour que cette excellente situation continue à se maintenir, *il faut que tous les membres du corps enseignant soient, eux aussi, par leurs connaissances spéciales, à la hauteur de leurs collègues des autres enseignements.*

C'est pour cela que nous désirerions que le futur professeur, en sortant d'une de nos écoles de commerce où *il aura déjà acquis une bonne instruction commerciale*, soit appelé à compléter son bagage intellectuel par l'étude des sciences qui lui seront le plus immédiatement utiles dans sa carrière. Il devra donc consacrer une année, *au moins*, à l'étude :

1<sup>o</sup> Du droit commercial et industriel de la Suisse et des pays qui entretiennent, avec elle, des relations commerciales nombreuses.

2<sup>o</sup> De l'économie politique.

3<sup>o</sup> De quelques chapitres choisis des mathématiques supérieures, suivant un programme qui pourra être facilement déterminé. Cette dernière science lui permettra de dominer, d'approfondir et de généraliser les questions les plus complexes de la comptabilité et de la statistique; de plus, elle lui facilitera grandement la lecture de certains travaux d'économie politique.

Avec cette instruction solide et précise, complétée, si possible, par un stage pratique en Suisse ou à l'étranger, il possédera les connaissances et l'autorité nécessaires, pour s'imposer, dans son domaine, à ses élèves ainsi qu'aux négociants et aux industriels qui s'intéressent à nos Ecoles de Commerce. Il pourra même, en dehors de l'Ecole, être encore utile à ses anciens élèves qui reviendront d'autant plus facilement le consulter, qu'ils auront, dans bien des circonstances, le sentiment d'avoir encore quelque chose à apprendre de lui. Un maître, ainsi formé, pourra toujours entrer facilement dans une administration ou dans une maison de commerce jusqu'au jour où une place lui sera offerte dans l'enseignement, et à ce moment, il l'acceptera avec d'autant plus de plaisir, que son goût pour cette carrière aura été fortifié par des études supérieures. Nos universités suisses, l'Ecole polytechnique fédérale ou une école spéciale qui présenterait, dans son programme, les branches scientifiques énumérées plus haut, sont les établissements qu'il devra fréquenter pour acquérir les connaissances que nous avons indiquées comme nécessaires. Il pourra, s'il en a le temps, y joindre d'autres études qui coopéreront avantageusement à le doter d'une culture intellectuelle encore plus élevée.

Il est évident que ces études devront être sanctionnées par un examen sérieux prouvant que le candidat s'est bien assimilé les enseignements qu'il aura suivis. Chacun sait, en effet, qu'il ne suffit pas d'être inscrit à certains cours, dans des établissements supérieurs renommés, pour faire croire que l'on en possède toute la science. Les hautes études, pour être profitables, demandent deux conditions essentielles. Elles exigent, d'abord, une préparation suffisante pour les comprendre utilement et, ensuite, un travail personnel consciencieux et persévérant qui seul peut les faire fructifier.

C'est surtout pour cette année ou ces années, si possible, consacrées à des études supérieures que nous aimerions voir la Confédération réserver ses subsides.

Elle pourrait aussi, dans certaines circonstances spéciales, favoriser les six premiers mois d'un stage pratique, mais nous estimons qu'elle ne doit pas aller plus loin dans ce sens.

Les jeunes gens qui sortent de nos écoles, peuvent, dans la plupart des cas, parfaitement gagner leur vie, nous en avons de nombreux exemples. S'ils doivent, évidemment, se contenter d'un gain modeste pour commencer, celui-ci ne tarde pas à s'améliorer, surtout, si à ses connaissances, l'employé joint un caractère sérieux et travailleur. Ne supprimons pas pour une partie de notre jeunesse le „Struggle for life“ : c'est lui qui fortifie et aguerrit l'homme. Il lui permet de marquer sa place dans la société, malgré toutes les difficultés qui peuvent se présenter. Celui qui a lutté est toujours supérieur à ceux de ses semblables qui ont eu la vie trop facile.

Telles sont, Messieurs et chers collègues, les considérations très générales que nous avons pensé vous présenter sur ce sujet si intéressant et si important pour nos écoles, de la préparation des candidats à l'enseignement commercial.

Nous estimons donc, en nous résumant, que le candidat devra satisfaire aux trois conditions suivantes :

1. Il devra posséder le diplôme d'une école de commerce subventionnée par la Confédération et reconnaissant, dans son programme, comme obligatoires, la plupart des branches exigées pour une bonne culture intellectuelle secondaire.

2. Il devra suivre pendant une année *au moins*, des cours, d'après un programme déterminé, dans une de nos universités suisses, à l'École polytechnique fédérale ou dans toute autre institution supérieure qui serait créée dans ce but. La fréquentation de ces cours devra être sanctionnée par un examen.

3. Il pourra compléter ses connaissances par un stage pratique dans une bonne maison de commerce suisse ou étrangère.

Ce stage, qu'il ne sera pas nécessaire de faire durer trop longtemps, aura surtout pour but de lui faire comprendre l'organisation et la division du travail dans un établissement commercial.

Nous aurions pu entrer dans plus de détails en ce qui concerne le programme des études que nous recommandons comme nécessaires, mais nous avons préféré nous en tenir aux grandes lignes. Nous n'avons pas, du reste, la prétention de donner ici une solution complète de la question, notre but est d'amener, à ce propos, une discussion amicale et utile. Nous espérons que nous pourrons tous en tirer profit et nous serons heureux de voir notre Association apporter ainsi sa modeste contribution à l'œuvre de progrès social que poursuit, sans relâche, notre chère patrie, la Confédération suisse.

*L'Ecole libre des sciences politiques de Paris* dont il est question dans les rapports du Département fédéral du commerce est une institution qui forme des fonctionnaires supérieurs pour l'Administration française. Il faut, pour en suivre avantageusement les cours, être déjà préparé par de fortes études. En effet, la plupart des élèves qui la fréquentent sont des licenciés en droit qui préparent leur doctorat. *La durée ordinaire des études* est de trois ans, toutefois, la *durée réglementaire des études* n'est que de deux ans, c'est-à-dire que dans l'espace de deux ans, chaque élève aura pu entendre tous les cours qu'il doit avoir suivis pour se trouver préparé aux examens de sortie.

Dans chaque section, un examen partiel a lieu à la fin de chaque année en cours d'études, un examen général et final à l'expiration de la dernière année.

Les élèves qui en font la demande sont seuls admis à subir ces épreuves. Elles portent en principe sur tous les cours réguliers de la section choisie par le candidat; elles peuvent porter, en outre, sur ceux des autres cours professés à l'Ecole qu'il désigne dans sa demande.

Des diplômes sont décernés dans chaque section aux élèves reconnus capables.

Le désir des fondateurs de l'établissement a toujours été que les jeunes gens inscrits à l'Ecole ne restent pas de simples *auditeurs*.

## Literarische.

### A. Besprechungen.

**G. E. Fisher and J. J. Schwatt**, Assist.-Prof. of Math. in the Univer. of Pennsylvania: *Text-Book of Algebra with Exercises*. Part. I. Philadelphia, 1898. \$ 1. 25.

Es dürfte auch für schweizerische Mittelschullehrer von Interesse sein, von einem amerikanischen mathematischen Schulbuch Notiz zu nehmen, das von der Fachkritik der Vereinigten Staaten ungemein günstig aufgenommen und vielfach als das Beste seiner Art bezeichnet wird.

Das Buch ist für Secondary Schools und Colleges bestimmt, von denen erstere das 9. bis 11. oder 12. Schuljahr umfassen und letztere mit einem gewöhnlich vierjährigen Kurse anschliessen. Dem Pensum nach entsprechen